

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	15
<i>Représentés :</i>	5
<i>Absents :</i>	3
<i>Ayant pris part au vote :</i>	20

Séance publique du 27 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 mai à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mai, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Sandrine AUBRY, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Mme Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Huguette THERON-CANUT.

Mrs. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Régine DE RODAT représentée par M Pierre MALGOUYRES
M Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT
Mme Karine MINIC représentée par M Pascal PRINGAULT
Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Francine TEISSIER représentée par Mme Sylvie LOPEZ

Absents :

M Yohan ENCAUSSE
M Michel PELLETIER
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mr Maurice TEULIER

**Délibération n°
DL20240509**

Plan de financement – Programme Voirie 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35) ;

Vu La Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010 ;

Vu la nécessité de maintenir la voirie communale en bon état par un programme annuel de réparations et de renforcements pour 2024 à savoir :

- Aménagement d'un trottoir rue de la Gagée ;
- Elargissement des trottoirs rue des Rosiers, rue des 4 Vents et rue des Peyrières ;
- Rénovation des trottoirs rue du Château d'Eau.

Vu la délibération DL20240104 approuvant le projet et le plan de financement initial ;

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 15 mai 2024 fixant le taux de subvention à 25% au titre de la DETR 2024 pour cette opération ;

Vu le résultat de la consultation et l'analyse des offres reçues ;

Il convient de mettre à jour et de délibérer sur le montant de l'opération ainsi que sur le plan de financement.

Le montant de ce programme est de 64 006, 52 € HT.

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1- **D'approuver** le montant des travaux qui s'élève à 64 006,52 € HT ;
- 2- **D'approuver** le plan de financement ci-après :
 - Etat – DETR 2024 : **16 001.63 €** soit 25%
 - Commune : **48 004,89 €** soit 75%
- 3- **D'autoriser** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande ;
- 4- **D'adopter** à l'unanimité.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



Le secrétaire de séance,
Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 29 mai 2024
- Sa publication :
 - o Affichée le : 29 mai 2024
 - o Retirée le :